

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE AVEC MANDAT SPECIAL

C'est un régime de protection **temporaire** avec des objectifs spécifiques définis par le juge.

Le mandat judiciaire autorise le CCAS de PLOUAY à :

Budget :



CCAS

Percevoir seul vos pensions et vos revenus

Faire fonctionner seul votre compte et vos placements

Les utiliser pour vos dépenses courante ainsi que pour le paiement de vos dettes et obligation alimentaire.

Courriers :



Recevoir votre courrier, les recommandés, les relevés bancaires, les mandats



CCAS

Autres points du mandat :